



## Frais kilométriques

Les bénévoles qui engagent des frais dans le cadre de leur activité associative ont droit à leur remboursement.

**Toutefois, ils peuvent décider de renoncer à ce remboursement.**

Sous certaines conditions, cet abandon de frais, analysé comme un don, leur permet d'obtenir une réduction d'impôt sur le revenu

Pour bénéficier de cette réduction d'impôt, les bénévoles doivent, dans leur déclaration de revenus, indiquer le montant des frais qu'ils abandonnent au profit de l'association.

Lorsqu'ils utilisent leur propre véhicule pour l'activité de l'association, le montant de ces frais peut être évalué forfaitairement selon un barème d'indemnités kilométriques récemment mis à jour par l'administration fiscale.

**Barème 2019 : 0,311 € / km**

Vous trouverez un modèle de fiche de relevé des déplacements des bénévoles et le fichier Cerfa pour l'abandon de frais sur le site du CDOS 39





## Subventions

les 4 réunions d'informations sur le financement des clubs en partenariat avec le Conseil Régional, le Conseil Départemental et la DDCSPP initialement prévues en mars sont reportées aux dates suivantes :

- 8 Avril**  **Dole - salle Les Arquebusiers** 18h30  
Rue de Lahr - 39100 Dole
- 9 Avril**  **Saint-Laurent - salle du conseil** 18h30  
en-Grandvaux Mairie - Place Pasteur - 39150 St-Laurent
- 11 Avril**  **Saint-Claude - salle Bavoux-Lançon** 18h30  
24, rue Rosset 39200 Saint-Claude
- 12 Avril**  **Lons** 18h30  
le-Saunier **Siège du CDOS - 2ème étage**  
8 rue Louis Rousseau - 39000 Lons-le-Saunier



LAUSANNE

2020

Youth Olympic Games



YOG  
DNA



Vous souhaitez devenir bénévoles sur les JOJ 2020 et sur d'autres événements de ski ?

Rendez-vous sur le site de  
**Jura ski events**

